

Le nouveau PROGRAMME D'INTERET GENERAL du Conseil départemental débute en janvier 2023

Après une première démarche durant 6 ans de 2016 à 2021, le Conseil départemental poursuit sa politique d'accompagnement des ménages précaires pour l'amélioration de leurs conditions d'habitat sur une nouvelle période de 2023 à 2025 ;

S'agissant d'un enjeu de santé publique et de lutte contre les exclusions, couvrant l'ensemble du territoire départemental (hormis les communes de la communauté urbaine de Perpignan Méditerranée) les thématiques prioritaires de travaux financés par les partenaires (Conseil Départemental, ANAH, et collectivités (certaines communautés de communes sur leur territoire) demeurent :

En 1^{er} lieu la lutte contre la précarité énergétique, puis l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne et insalubre

C'est un programme incitatif qui permet de créer les conditions favorables à la réhabilitation globale des logements pour des propriétaires occupants et des bailleurs. Elle donne la **possibilité aux propriétaires d'obtenir des aides financières, et être conseillés gratuitement** par une équipe dédiée **SOLIHA 66** mise à disposition afin d'aider les habitants ou les propriétaires dans l'établissement de leur projet.

Des permanences d'information téléphoniques sont assurées tous les matins de 9h à 12h (sauf le mercredi) au 04 49 24 01 58

Par ailleurs des permanences sont mises en place sur les territoires cf : programme ci-joint, ainsi que dans les locaux de l'ADIL (association d'information sur le logement)

Pour tout contact :

SOLIHA66

23 rue François Broussais
66100- Perpignan

04 49 24 01 58

Mail : mieuxseloger.66@soliha.fr